

MARCHE EN GROS.

Montréal, 3 Octobre.

	\$ c	\$ c
Supérieure Extra.....	7 00	à 0 00
Extra.....	6 50	à 6 60
De goût.....	6 35	à 6 40
Sup fr. (blé de l'Ouest)..	6 15	à 6 25
Sup Ord [blé du Canada]	6 15	à 6 25
Farine forte pour boul.	6 25	à 6 50
Sup de blé de l'Ouest [Canal Welland]	6 17	à 6 20
Super marques de la (cité blé de l'Ouest...)	6 20	à 6 25
Frais moulu.....	0 00	à 0 00
Canada sup No 2	5 75	à 5 85
Super Etats de l'Ouest No 2.....	5 10	à 5 15
Belle	5 25	à 5 30
Moyenne	4 25	à 4 50
Recoupe.....	3 50	à 3 75
Farine en sacs du H. C. par 100 lbs.....	2 80	à 2 85
Sacs de la Cité.....	2 97	à 3 00

Marchés tranquilles. Les denrées dans l'Ouest continuent fermes. Les prix de Liverpool sur le blé la farine et le maïs étaient cotés comme suit :

	Oct. 3		2 Oct.	
	s. d.	s. d.	s. d.	s. d.
Farine.....	25 0	à 27 0	25 0	à 27 0
Blé rouge.....	11 9	à 11 1	11 9	à 11 0
Blé d'hiver.....	11 6	à 00 0	11 4	à 00 0
Blanc	13 0	à 12 6	13 0	à 00 7
Maïs	32 0	à 00 0	34 0	à 00 0
Orge.....	04 0	à 04 0	4 0	à 4 0
avoine.....	0 0	à 3 2	3 1	à 0 0
Pois.....	00 0	à 40 0	00 0	à 40 6
Lard.....	00 0	à 00 0	43 6	à 00 3
Saindoux.....	00 0	à 44 3	00 0	à 44 0

Les affaires transigées ce matin étaient restreintes et aux prix cotés hier. Les superfines sont très rares d'extra supérieur a amoné 6.50. Quelques petits lots de l'Ouest ont été vendus à 5.55, mais, l'on demandait plus pour de gros lots. Forto pour boulangers est monté à 6.25 et 6 No. 1 a rapporté 5.10 5.12½ 5.15 et 5.20 suivant les qualités. Moyenne 3.70 et 3.75. Recoupe : 3.15. Reçu par le Grand Tronc 2,599 barils, par le Canal Lachine 3,624 barils.

Blé par boisseau de 60 lbs.—Marché ferme, 20,000 boiss. De No.2 de Milwaukee ont été vendus 1.36 avec le fret, ce matin quelques chars de blanc du H. C. ont rapporté 1.37½.

Lard par baril de 200 lbs.—Marché ferme. Moss 16.25 à 16.25 ; Minco 14.75 à 15.

Beurre par lb.—Commun 9 à 10c ; nouveau et bon 18 à 18½c. choisi des townships 20c.

Maïs par boisseau de 56 lbs.—Marché ferme. 40,000 boisseaux vendus à 62c

Pois par boisseau de 66 lbs.—83 et 85c, selon les qualités.

Avoine par boiss. de 32 lbs.—Marché tranquille à 32 et 34c.

Saindoux, par lb.—La cote est de 9½ à 10c.

Fromage par lb.—Bon : 8½c à 9c Nouveau 19 cts.

Etalon Percheron à vendre.

Merci de le 25 octobre prochain à midi précis en la paroisse de Ste. Angèle comté de Rouville, sur la propriété de M. Trésé Blanchard, jour du parti de labour, sera vendu par encan le magnifique Etalon Percheron, âgé de huit ans, que la société d'agriculture a importé il y a quatre ans. Le cheval est couleur brun castor et mesure cinq pieds et huit pouces de hauteur, pesant dix sept cent livres, de belle forme, bon reproducteur, il sera exhibé le jour de la vente plusieurs de ses poulains qui promettent beaucoup.

Ce cheval a eu 175 juments ces deux dernières années, aujourd'hui il est au soin de M. JBte. LeBeau de Ste. Marie.

Conditions de la vente : un tiers comptant, un tiers dans un an et l'autre tiers dans deux ans, huit par cent sera déduit pour tout du comptant,

J. U. MESSIER, Sect.-Trésorier.
Rougemont le 18 septembre 1871.
La Minerve et la Semaine Agricole, sont priées de publier cette annonce jusqu'au 25 octobre.

AVIS A CEUX QUI SOUFFRENT

Les médicaments du jour sont

LE LE
REMEDE REMEDE
DU DU
PERE BRUNO PERE BRUNO



Qui est un ANTI DOULEUR universel et la PENACRE DES INDIENS qui surpasse en activité toutes les SALSEPAREILLES en usage. En vente chez tous les pharmaciens et spécialement chez les propriétaires.

PICAULT & FILS,
Pharmaciens-chimistes.
75, Rue Notre Dame, coin de la Rue Bonsecours

MONTREAL
Consultations gratis.
1 septembre 1871.—1 a.

Aux amateurs de Ruches

Les personnes désireuses de se livrer à l'industrie si lucrative de la culture des Abeilles trouveront en s'adressant au soussigné, des Ruches de différents modèles et de constructions variant suivant le goût ou les connaissances apicoles de l'acheteur.

Les cultivateurs pourront obtenir 13 Ruches améliorées, pour le prix de 4 boîtes de miel chaque et auront de M Valiquet tous les renseignements possibles pour se servir de ce nouveau et avantageux système de Ruches. Or est prié de se hâter, vu les précautions à prendre dès cette saison.

S'adresser à la Station St Hilaire ou au Dépôt d'instruments agricoles de Wm. Evans, marchand Ste Anne, pour tout ce qui regarde l'achat de ces Ruches

TERRE A VENDRE.

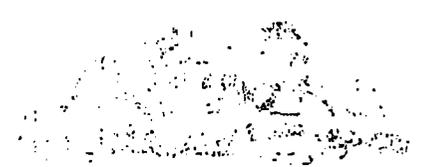
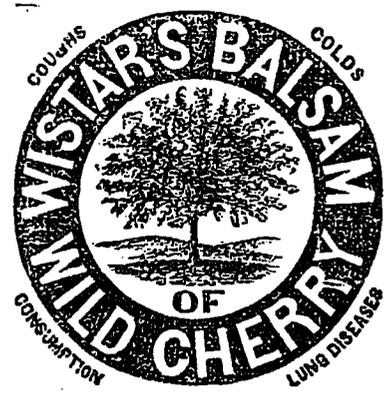
Dans la Paroisse de St Simon, rang St. George, le No. 2. Une terre de 2 arpents de front sur 21 arpents de profondeur, dont 15 arpents en bon état de culture, 15 arpents en pacage et le reste bien boisé, avec une bonne maison, grange, remise, écurie et une boutique de forge. Le tout à vendre à bonne composition.

Si l'acheteur désire avoir plus de terrain, la terre voisine sera à vendre à bonne composition.

Pour plus amples détails, s'adresser au propriétaire, J. B. Brousseau, ou à P. S. GENDRON, N. P., St. Simon le 19 Sept. 71. St. Rosalie.

Handwritten signature or note at the top right of the page.

AVERTISSEMENT.— Le Sirop véritable porte son nom—"Perruvian Syrup" (non pas "Perruvian Bark")... soufflé dans la bouteille. On envoie gratis un pamphlet de 32 pages. J. P. DINSMORE, propriétaire, 39, Dey Street New-York.
En vente dans tous les pharmacies.
Ter mcs 1871 —12-15-t.



PROVINCE DE QUÉBEC,
Chambre de Parlement.
BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les réglés du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles réglés sont publiées au long dans la "Gazette officielle de Québec") elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande, dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "trois premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier du Cou. Lég.
G. M. MUIR,
Greffier de l'Ass. Lég.
Québec, 15 Juillet 1871;